

COMMUNE DE MARCONNE
COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019

L'an deux mil dix neuf, le dix avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Marconne, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FILLION, Maire, suite à des convocations du 03 avril 2019.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Madame BLARY, Madame BOCQUET, Monsieur LEMAIRE, excusés, formant la majorité des membres.

Madame Gaëlle BUGNON est élue secrétaire.

Compte administratif, compte de gestion et affectation de résultat.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		346 121,89		483 448,15		829 570,04
Part affectée à investiss.		-44 405,85				-44 405,85
Opérations de l'exercice	597 364,63	706 184,94	652 127,29	174 096,51	1249 491,92	880 281,45
Totaux	597 364,63	1007 900,98	652 127,29	657 544,66	1249 491,92	1665 445,64
Résultat de clôture		410 536,35		5 417,37		415 953,72
	Besoin de financement					
	Excédent de financement		5 417,37 €			
	Restes à réaliser DEPENSES		427 629,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES		117 056,00 €			
	Besoin total de financement		305 155,63 €			
	Excédent total de financement					

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2018 et

décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement		305 155,63 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
		105 380,72 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement re

Vote des taux des trois taxes communales 2019

Après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles pour l'année 2019 et du produit fiscal attendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour 2019, les taux suivants :

Taxe d'habitation	10.89
Taxe foncière (bâti)	11.83
Taxe foncière (non bâti)	34.54

Budget primitif 2019

Le Conseil municipal approuve le budget primitif 2019 tel que présenté.

Section fonctionnement	776 703.00
------------------------	------------

Section investissement	711 165.00
------------------------	------------

Travaux d'agrandissement du parking de la salle des fêtes : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Pas de Calais

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Pas de Calais, au titre des amendes de police pour les travaux d'agrandissement du parking de la salle des fêtes.

Le plan de financement prévisionnel des travaux s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	59 372.80 €	Conseil Départemental	15 000.00 €
		Fonds propres	44 372.80 €
TOTAL	59 372.80 €		59 372.80 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite le Conseil Départemental du Pas de Calais, pour l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police, pour les travaux d'agrandissement du parking de la salle des fêtes.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire relatif à ce dossier.

Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil municipal, DECIDE la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, dans le grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE HESDIN POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DU CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'établissement d'une convention avec la commune de Hesdin pour la prise en charge partielle des frais de centre de loisirs pour les familles de Marconne.

Le Conseil municipal DECIDE :

- DE PRENDRE en charge 50 % des frais de centre de loisirs pour les familles non imposées sur le revenu n -1,

- D'ETABLIR une convention avec la commune d'Hesdin, pour régler directement à la commune ces frais et ainsi éviter aux familles de faire l'avance de fonds.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES POUR LA MISE EN PLACE ET LA CONDUITE DE REZO POUCE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de communes des 7 Vallées, par délibération du 19 décembre 2017, a décidé la mise en place de REZO POUCE, système d'auto-stop de proximité.

Pour matérialiser cette action, la Communauté de communes des 7 Vallées installera des panneaux dans la commune de MARCONNE.

Une convention est nécessaire pour définir les obligations de chacune des parties dans le cadre de cette opération.

Le Conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le Maire,

Jean-Claude FILLION